

**PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 14 mai 2024 à 20h00**

Etaient présents : Béatrice RICHARD, Gisèle BONNAY, Jean-Pierre SOLEILLAND, Paul MIRANDON, Evelyne ROBELET, Sylvain BERTHEAS, Fabien GARNIER, Bernard CUTILLAS, GROZEILLER Bernard, Céline BOUILLET, Patrick VANET

Excusé : CHOLLET Yann,

Quorum : 7 -

Secrétaire élu pour la session : Gisèle BONNAY

### **Ordre du jour**

✚ **Contrat d'assurance : proposition d'avenant**

✚ **Salle des associations : présentation de devis pour stores**

✚ **Emprise au sol Camion coiffeur : changement d'emplacement pour raison de sécurité**

✚ **Sentiers : opération entretien**

✚ **Compostage :**

- Réglementation, obligation
- Demande d'habitants lieu-dit Vinarie

✚ **Questions diverses**

✚ **Contrat d'assurance : proposition d'avenant**

Groupama, assureur de la Commune, propose un avenant relatif à la cyber sécurité et aux sinistres liés aux catastrophes naturelles et pandémies. Béatrice RICHARD précise que cet avenant n'entraîne pas de surcoût de cotisation. Le Conseil donne son accord pour le signer.

✚ **Salle des associations : présentation de devis pour stores**

Les utilisateurs de la salle des associations ont fait remonter les désagréments de la chaleur ou de la luminosité trop importante dans la salle des associations. Ce souci peut être résolu par l'installation de stores. Certains demandent si il a été proposé aux gérants du restaurant de les équiper aussi de leur côté du bâtiment. Il est répondu qu'il n'est pas envisageable que la collectivité finance les rideaux du gérant privé du restaurant. Néanmoins, il pourrait être dirigé vers le même fournisseur s'il envisageait de s'équiper aussi. Le Conseil approuve le devis présenté.

D'autres parts, Béatrice RICHARD explique que la pergola a été prévue pour être végétalisée afin de faire de l'ombrage sur la terrasse du restaurant. Elle indique que l'opération n'est pas commencée car les plantes n'ont pas été choisies et précise que la conception de la pergola supporterait des végétaux mais pas de toile, ni de canisse. Patrick VANET indique que tout bâtiment évolue et suggère que l'on réfléchisse à envisager un aménagement climatique.

✚ **Travaux plomberie : ERA et WC publics**

Des devis sont en attente pour la réparation des sanitaires de la salle des fêtes et des WC publics sous l'église. Le Conseil donne son accord de principe. Paul MIRANDON suit ce dossier.

✚ **Emprise au sol Camion coiffeur : changement d'emplacement pour raison de sécurité**

Il est rappelé que l'emplacement actuel de la coiffeuse ambulante n'est pas suffisamment sécurisé. Sylvain BERTHEAS a rencontré Diane ORIOL pour en discuter. Il convient de trouver une situation où le risque accidentel est réduit, tout en restant visible et accessible pour la clientèle. Après discussion, le conseil décide de déménager l'emplacement à proximité du local technique, où une alimentation électrique pourra être mise à disposition. Sylvain BERTHEAS se charge d'en informer Diane ORIOL.

✚ **Sentiers : opération entretien**

Six élus volontaires proposent d'organiser une opération « entretien des sentiers » de la commune. Jean-Pierre SOLEILLAND propose d'inviter la population à les rejoindre, avec leur propre matériel. Le groupe fixera la date et le lieu de rendez-vous. Une information sera diffusée par flyer dans toutes les boîtes aux lettres des habitants. Les chemins à entretenir ont été répertoriés par Gisèle BONNAY et Paul MIRANDON :

- Chemin des collets
- Chemin des ferranches (habituellement entretenu en partenariat avec le PNR)
- Chemin de la régnie
- Chemin de la voie romaine jusque sous le mollard

Gisèle BONNAY précise que le Parc Naturel Régional du Pilat peut mettre à disposition de la commune 2 agents, 2

jours par an. Il convient de leur indiquer le lieu d'intervention.

### **Compostage :**

- Réglementation, obligation
- Demande d'habitants lieu-dit Vinarie

Il est réglementaire de mettre à disposition d'un point de compostage partagé dans le village. Il est suggéré qu'à la Vinarie, ce point concernerait les logements locatifs d'un même propriétaire qui ne peuvent mettre en place un compostage privé.

Patrick VANET explique un fonctionnement :

Le composteur fourni par une co-propriété, entretenu par les habitants. Il propose qu'une expérimentation soit lancée sur la commune. Il serait possible de mettre à disposition des volontaires un composteur et le fonctionnement serait organisé par ces volontaires.

Patrick VANET se porte référent pour cette action et ensuite pour mettre en place les différents dispositifs auprès des habitants. Il indique que La CCPR a communiqué 4 documents concernant le compostage. Le site de la CCPR donne toutes les informations concernant les dispositifs de compostage individuel ou partagé. Une action d'information et de recensement des besoins auprès des habitants a été engagée.

<https://www.pilatrhodanien.fr/environnement/gestion-des-dechets/>

### **Questions diverses**

#### **Bal des jeunes du 1<sup>er</sup> week-end de juillet**

Les chuyards en folie ont demandé une dérogation pour une ouverture tardive lors de la fête annuelle qu'ils organisent en début d'été. La Préfecture a précisé la réglementation : Le Maire de la commune peut donner une dérogation, sous réserve de l'avis de la gendarmerie. Un arrêté en ce sens a été transmis en gendarmerie de Pélussin.

#### **Réunion départementale relative au débroussaillage**

Une réunion est organisée à Pavezin, salle de la galoche, relative à la réglementation du débroussaillage. Gisèle BONNAY et Paul MIRANDON représenteront la commune.

#### **RGPD**

Patrick VANET demande ou en est l'étude de partenariat Loire Connect concernant la 4<sup>ème</sup> phase qui précise : « protection des données personnelles avec la mutualisation du Délégué des Protections des Données ainsi que la mise en conformité du RGPD pour la CCPR et l'ensemble des communes ». En l'absence de nouveaux éléments Patrick Vanet souhaite que contact soit repris avec la CCPR en particulier concernant ce point.

#### **Motoverte du Pilat**

Une demande d'enduro de motos sur des chemins de la commune, à l'occasion, d'une journée a été déposée. Le Conseil réserve sa réponse car souhaite connaître précisément, la date, le parcours et le nombre de participants.

#### **Transport solidaire**

Sur certaines communes, des transports solidaires ont été mis en place. Le principe : des bénévoles conduisent des personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour faire des courses ou se rendre à des rendez-vous médicaux, dans un rayon limité, moyennant une légère participation. Gisèle BONNAY et Jean-Pierre SOLEILLAND se renseigneront auprès des services mis en place dans les communes voisines et expliqueront, lors d'une prochaine réunion les détails de leur fonctionnement afin d'étudier si ce peut être envisageable sur Chuyer. Le Conseil s'interroge si cette organisation pourrait être portée par le CCAS.

*La séance est levée à 22h30 La prochaine séance sera fixée ultérieurement.*

Gisèle BONNAY,

1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de CHUYER